

## Quelques éléments marquants du bilan social 2014/2015

Le bilan social est présenté chaque année au comité technique ministériel du MEN. Il présente la situation de tous les personnels, titulaires ou non : effectifs, recrutements, formation, rémunérations, retraites...

Depuis 2013, suite à la signature de l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, ce bilan doit faire apparaître un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation : or, force est de constater que de nombreux indicateurs ne sont pas sexués ou même ne le sont plus.

Au niveau académique, il est nécessaire que dans les bilans sociaux le plus d'indicateurs sexués soient également fournis.

La circulaire du 8 juillet 2013 rappelle notamment l'obligation pour tous les employeurs publics d'élaborer en 2014, dans le cadre du bilan social, un « rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes », prenant en compte une série de 27 indicateurs précisés dans l'annexe 1 du protocole du 8 mars ainsi que dans l'arrêté de décembre 2013.

Lien pour accéder à l'arrêté de décembre 2013 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028388107&categorieLien=id>

Le SNUipp et la FSU sont intervenus lors de la présentation du bilan social pour le rappeler lors du CTM et ils demanderont une audience au ministère sur ce point.

Le constat des inégalités salariales, entre autres, doit permettre à l'employeur et dans le cas présent d'établir des plans d'action et une feuille de route ministérielle qui pour l'instant ne sont pas efficaces. Les mêmes constats peuvent être déclinés au niveau des académies et des départements.

Les CAPD traitant de l'avancement à la hors classe peuvent être l'occasion d'obtenir ces données.

### 1) Effectifs, sexe et tranche d'âge

#### 1.1) Effectifs globaux

Depuis 2003-2004, le nombre total d'enseignants a diminué de plus de 9%. Dans le public, sur 794 082 enseignants (795 703 en 2013), les enseignants du premier degré représentent 42,9 % du total des agents du MENS, ceux du second degré 49,8 % et ceux du supérieur 7,3%.

Sur les 340 714 enseignant-es du premier degré public, la quasi-totalité est PE, 5 646 sont instituteur-trices et 239 instituteur-trices suppléant-es.

	2007	2014	Variation
<b>Enseignant-es</b>	<b>349 382</b>	<b>340 714</b>	<b>- 8 668</b>
Effectifs élèves	5 743 600	5 880 897	+ 137 297

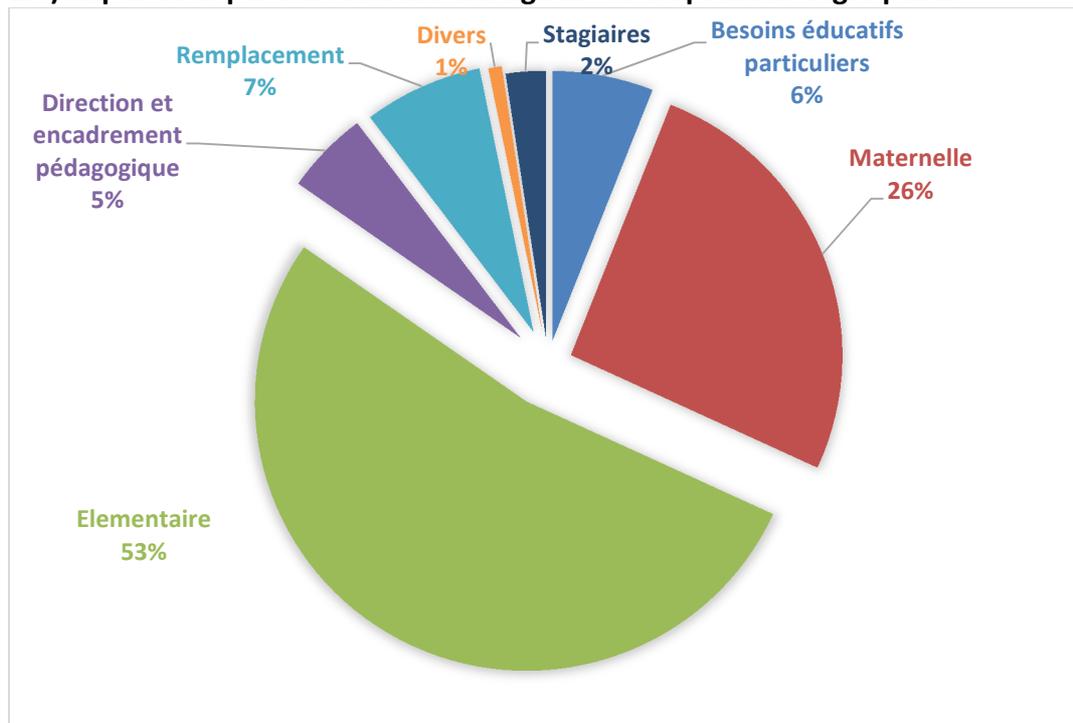
#### 1.2) Une répartition sexuée par niveau d'enseignement et par fonction

Les femmes représentent 82,9% des enseignant-es du premier degré public, un taux en légère augmentation depuis 2010-2011 (80,8%) mais bien supérieur à celui du second degré (58,3%).

Les hommes sont surreprésentés pour exercer la fonction de directeur d'école : 18,9% de l'ensemble des hommes contre 12,1% des femmes. L'écart se creuse, les taux étant respectivement de 18% et de 13% en 2006/2007.

Dans les corps d'encadrement, les femmes ne représentent que 46,9% des IEN, 28,3% des DASEN et DASEN adjoint-es.

### 1.3) Répartition par fonction des enseignant-es du premier degré public



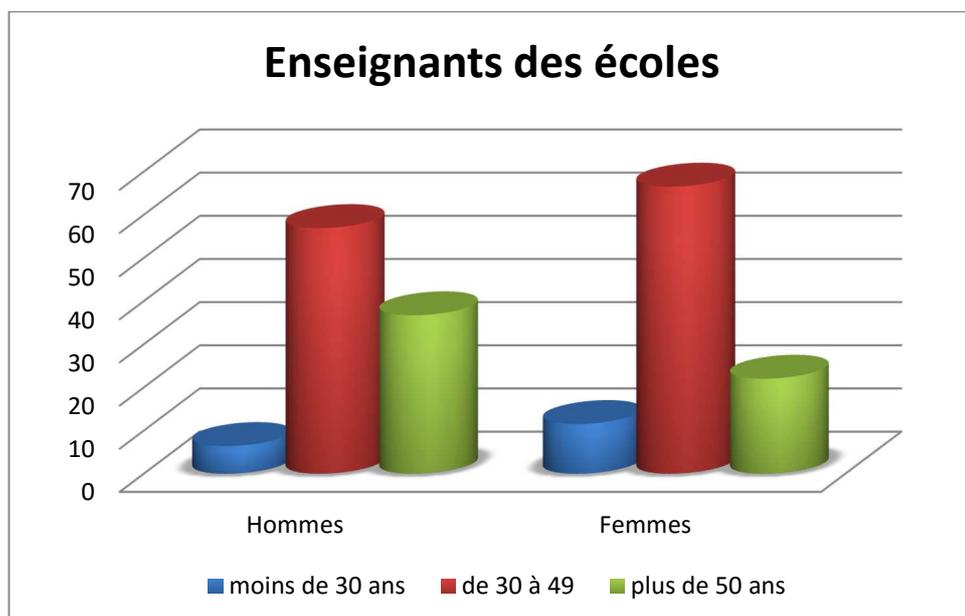
### 1.4) Répartition par âge

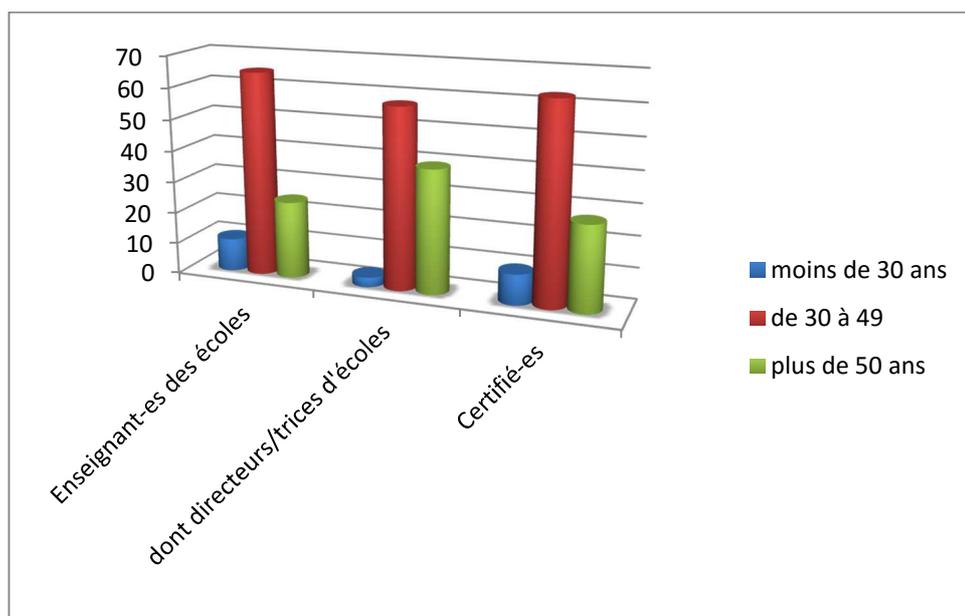
Les enseignant-es des écoles sont plus jeunes en moyenne (41,8 ans) que les professeurs certifiés du second degré (43,6 ans). La répartition par tranche d'âge montre également des différences entre les niveaux d'enseignement.

Dans le premier degré, l'âge moyen des directeurs et directrices d'école est encore plus élevé (45,6 ans) et la pyramide d'âge encore plus marquée.

Pour l'ensemble des enseignants, l'âge moyen des femmes est plus jeune de 3 ans par rapport à celui des hommes. (41,2 ans pour les femmes contre 44,5 ans pour les hommes)

La répartition par tranche d'âge diffère aussi beaucoup : 11,5% des femmes et 6,4% des hommes ont moins de 30 ans, 22% des femmes et 36,7% des hommes ont plus de 50 ans.





### 1.5) Répartition académique des enseignants du premier degré

La répartition géographique des enseignants des écoles par tranche d'âge correspond, sans surprise, à « l'attractivité » des académies. Ainsi Versailles, Créteil, la Guyane, Amiens, Lyon, Lille ont plus d'enseignants jeunes et moins d'enseignants de plus de 50 ans que la moyenne. Au contraire de Montpellier, La Martinique, Limoges, la Guadeloupe, la Corse, Toulouse, Aix-Marseille, Rennes.

### 1.6) Les départs à la retraite

6 600 enseignants du premier degré sont partis à la retraite en 2014, avec un âge moyen de départ de 58,5 ans pour les femmes et de 58,7 ans pour les hommes. Le nombre de départs à la retraite est en diminution depuis 2003, en lien avec l'augmentation progressive de la durée d'assurance, l'instauration d'une décote et l'effet démographique.

Aujourd'hui, près de 16% des personnels du premier degré partant en retraite n'ont pas les 15 ans de services actifs.

Parmi les retraités du MENSUR, 209 000 étaient PE, 82 000 instituteur-trices sur un total de 735 000.

## 2) La carrière

### 2.1) Les rémunérations

#### 2.1.a) Des différences de salaire entre le premier et le second degré

Les enseignants du premier degré ont perçu en moyenne un salaire net mensuel de 2 195 € contre 2 730 € pour ceux du second degré, soit une différence de 535 € nets mensuels.

Ce différentiel s'explique pour plus de la moitié par la part de primes dans le traitement (3,2 fois plus importante dans le second degré : ISOE - part fixe et part variable -, heures supplémentaires pour plus de la moitié). L'autre moitié tient d'une différence de traitement indiciaire brut de 200€ liée aux différences de corps (présence des agrégés pour le second degré ; intégration des instituteurs dans le corps des PE et accès limité à la hors classe pour le premier degré).

#### 2.1.b) Un écart salarial entre les femmes et les hommes

Dans le premier degré, le salaire net des hommes est supérieur de 8% à celui des femmes, à la fois sur le traitement indiciaire comme sur l'indemnitaire (7% dans le second degré). Parmi les PE, l'écart indemnitaire

est de 59% entre femmes et hommes, en grande partie en lien avec la surreprésentation des hommes dans les fonctions de direction d'école.

Le salaire net moyen des hommes est 10% plus élevé que celui des femmes dans le premier degré.

Le salaire mensuel net moyen des femmes est de 2 164 € et celui des hommes de 2 332 € ; en fin de carrière, l'écart est de 300 € entre les hommes et les femmes

### 2.1.c) Des différences de salaire liées à l'âge

Glissement vieillissement technicité (GVT)

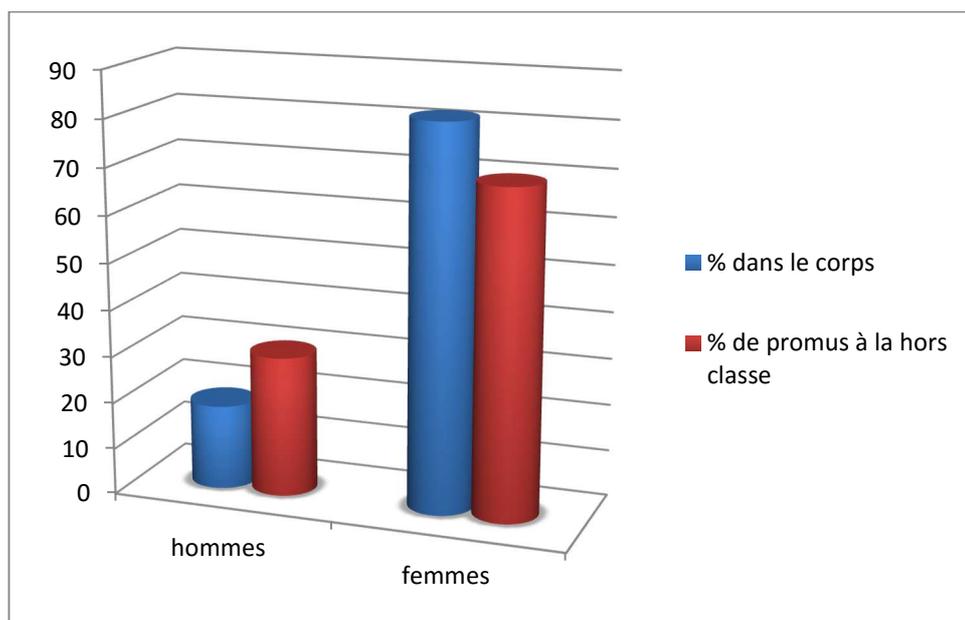
C'est principalement sur le traitement indiciaire que se creuse l'écart au fil de la carrière. Le traitement indiciaire brut d'un professeur des écoles de plus de 50 ans est 39% plus élevé que celui de son collègue de moins de 30 ans. Cet écart est de 55% chez les certifiés.

### 2.2) Les promotions

Le passage de 4 à 4,5% du nombre de promus à la hors classe a permis à 1 015 collègues supplémentaires d'accéder à la hors classe.

En 2015, les femmes, qui constituent 82,9% des PE, ne représentent que 69,8% des 10 442 promu-es à la hors classe. Cette surreprésentation des hommes est spécifique au premier degré. Elle diminue légèrement depuis 2006 où seules 57,7% des promu-es étaient des femmes alors qu'elles représentaient 79,7% du corps.

L'âge moyen d'accès à la hors classe est de 54 ans pour le premier degré (50,1 ans pour les certifiés). Il a diminué d'une année (55,1 ans en 2014).



## 3) La situation professionnelle des enseignants

### 3.1) Lieux d'exercice

86,4% des enseignant-es du premier degré sont affecté-es dans une école (21,8% en maternelle et 64,6% en élémentaire), 0,8% dans un établissement spécialisé, 7,3% sur zone de remplacement, 4,8% sur une circonscription (RASED, CPC) et 0,7 dans d'autres établissements.

12,2% des enseignants sont remplaçants et 20% exercent en éducation prioritaire.

#### 3.1.a) Les titulaires remplaçants

12,2% des enseignants sont titulaires remplaçants, soit 39 800 enseignants. Cette part passe à 27,8% pour les

moins de 30 ans. Les titulaires remplaçants sont en moyenne 5 ans et demi plus jeunes que les autres personnels.

### 3.1.b) Les enseignant-es sur postes fractionnés

3,6% des enseignants sont sur des multi-affectations, soit 10 400 enseignants. Leur part passe à 12,9% pour les moins de 30 ans (3 325 collègues).

La majorité de ces enseignant-es (52,4%) sont affecté-es sur 2 écoles, mais ils ou elles sont 24,2% à avoir 3 affectations et 21,4% à en avoir 4 ou plus.

### 3.1.c) Les enseignant-es en éducation prioritaire

La proportion des enseignant-es affecté-es en éducation prioritaire est de 20% dans le premier degré et de 12,3% dans le second degré.

La part des enseignant-es de moins de 30 ans affecté-es dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire est supérieure à celle de l'ensemble des enseignants (26,3% dans le premier degré, 20,1% dans le second degré).

	Effectifs	% en éducation prioritaire	Effectifs de moins de 30 ans	% des moins de 30 ans	Age moyen	Ancienneté d'affectation
En éducation prioritaire	56 699	20%	7 721	26,3%	39,6	4,4 ans
Hors éducation prioritaire	283 986	80%	29 819	10,5%	41,8	4,9 ans

La part des enseignants en éducation prioritaire est variable selon les académies. Elle est faible, inférieure à 11% dans 7 académies (Rennes, Caen, Limoges, Poitiers, Clermont, Toulouse et Nice) ; elle dépasse 25% dans 6 académies (Aix-Marseille, Guadeloupe, Lille, Créteil, Paris, Martinique) ; elle atteint 51,2% en Corse, 57,3% à la Réunion et 71,5% en Guyane.

### 3.2) Une mobilité géographique entravée

4,5% des enseignants du premier degré ont participé au mouvement interdépartemental en 2015, soit 16 300 candidats.

Près de la moitié des candidats est issue des départements des académies d'Île-de-France, alors que ceux-ci ne représentent qu'un cinquième de l'ensemble des effectifs des enseignants.

En 2015, 21,7% des demandeurs ont obtenu satisfaction, soit 1,4 points de moins qu'en 2014.

Le taux de satisfaits reste bien en deçà du niveau du mouvement interdépartemental de 2006 où 40,20% des demandes avaient été satisfaites.

	2006	2012	2013	2014	2015
Candidatures	15 873	16 956	16 900	17 100	16 330
C satisfaites	6 382 (40,20%)	4 259 (25,12%)	3 598 (21,29%)	3 950 (23,10%)	3 539 (21,70%)

### Mouvement interdépartemental

### 3.3) Le travail à temps partiel

La part d'enseignant-es des écoles à temps partiel a augmenté depuis 2006 de 9,2% à 11,7%.

La proportion varie considérablement selon les sexes, 13,6% des femmes contre 3,1% des hommes.

Les quotités de travail se répartissent ainsi :

- ✓ 32% des enseignants à temps partiel travaillent à 50% (62,2% en 2006, 37% en 2012, 35% en 2013) ;
- ✓ 50% des enseignants à temps partiel travaillent entre 50% et 80% (29,3% en 2006, 53% en 2012, 52% en 2013) ;
- ✓ 18% des enseignants à temps partiel travaillent au-delà de 80% (15,2% en 2006, 21,3% en 2009, 10% en 2012, 13% en 2013).
- ✓ La quotité la plus fréquente des enseignants à temps partiel se situe entre 50% et 80%. La réforme des rythmes scolaires a eu une incidence sur les quotités travaillées.

### 3.4) Les congés pour raisons de santé

Globalement, tous motifs confondus, en 2013-2014, les enseignant-es ont pris 16,8 jours (17,2 jours l'année scolaire précédente) de congé par an et par agent dont 7,1 jours de congé maladie ordinaire. En 2014, la durée annuelle des congés pour raison de santé, rapportée à l'ensemble de la population est de 16,3 jours d'arrêt, dont 7 jours de congé maladie ordinaire.

#### **Plus d'arrêts de maladie ordinaire mais moins longs**

Le recours aux congés maladie ordinaire des enseignant-es a augmenté depuis 2006. 45,9% des enseignants du premier degré ont eu au moins un CMO (41,1% dans le second degré). Pour les moins de 30 ans 32,9% des hommes et 49% des femmes ont eu au moins un congé maladie.

La proportion d'arrêts courts de maladie ordinaire augmente depuis 2006 tandis que la durée moyenne reste globalement stable à 15,5 jours.

Durée	2006-2007	2009-2010	2010-2011	2012-2013	2013-2014
De 1 à 3 jours	19,9%	34,8%	32%	31,3%	30,7%
De 4 à 5 jours	11,3%	15%	13,5%	13 %	16,5%
De 6 à 15 jours	30%	27%	25,1%	24,1%	26,8%
De 16 à 29 jours	17%	10,6%	9,3%	9,3%	11,1%
Plus de 29 jours	21,9%	12,6%	20,1%	31,3%	14,9%

#### **Des congés plus longs pour les femmes**

Tous congés confondus, 50,3% des enseignantes du premier degré ont pris au moins un congé pour raison de santé en 2013-2014, contre 39,3% pour les hommes. Ces congés sont aussi globalement plus longs : 18,1 jours pour les femmes, 8,6 jours pour les hommes.

Cela s'explique principalement par les congés pour arrivée d'enfants. 6,6 jours sont en effet comptabilisés au titre des congés maternité.

#### **La durée des congés augmente avec l'âge**

Si la proportion d'enseignant-es ayant pris au moins un congé maladie ordinaire diminue au fil des âges, la durée totale des congés augmente (15,2 jours pour les moins de 30 ans, 18,7 jours pour les plus de 50 ans).

La proportion d'enseignants ayant pris au moins un congé long augmente fortement avec l'âge (0,3% pour les moins de 30 ans, 4% pour les plus de 50 ans).

La proportion d'enseignant-es ayant pris au moins un congé pour maladie professionnelle ou accident du travail tend à augmenter avec l'âge et la durée totale des congés est de plus en plus importante (22,7 jours pour les moins de 30 ans, 63,9 jours pour les plus de 50 ans).

L'augmentation de la durée des congés avec l'âge peut être un des effets des différentes réformes des retraites sur l'allongement du temps de cotisation. Cette tendance risque de s'accroître puisque ce seront plus de trois quarts des enseignant-es du premier degré nées en 1956 qui partiront à plus de 55 ans.

#### **Plus d'arrêts de travail en éducation prioritaire**

La proportion d'enseignant-es ayant pris un congé maladie ordinaire est supérieure chez celles et ceux qui exercent en éducation prioritaire (51,1% contre 44,5% hors éducation prioritaire). Les arrêts, un peu plus nombreux, sont quasiment de la même durée (16,1 jours en EP, 15,8 hors EP).

#### 4) Politique sociale : des crédits en forte diminution

	2005	2011	2012	2013	2014
<b>Dépenses d'action sociale (€)</b>	39 023 404	27 006 945	25 844 939	26 377 293	<b>26 836 758</b>

En 2014, les dépenses d'action sociale se sont élevées à 39,4 M€ : 26,8 M€ sont des crédits alloués aux académies et 12,6 M€ sont des subventions versées à des partenaires menant des actions en faveur des personnels (MGEN notamment).

Ces crédits financent des prestations complémentaires versées aux agent-es en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux...) soit individuelles (aides aux vacances, prestations repas...).

#### 5) Une formation continue en diminution

Dans le premier degré, le volume global des activités de formation a diminué par rapport à 2012-2013 : -9,1% de modules réalisés, -3,5% de journées-stagiaires, -13,7% de stagiaires présents. 56% des enseignant-es ont accédé à une formation (animations pédagogiques comprises). La durée moyenne des modules de formation est de 1,6 jour.

Année scolaire	Journées stagiaires	Enseignant-es concerné-es
2003-2004	813 300	115 000
2004-2005	882 000	115 200
2005-2006	835 600	114 000
2006-2007	716 700	112 000
2007-2008	705 000	106 000
2008-2009	737 600	118 000
2009-2010	620 800	122 700
2009-2010 (hors anim péda)	576 900	
2010-2011	697 700	152 500
2010-2011 (hors anim péda)	564 800	
2011-2012	655 400	176 300
2011-2012 (hors anim péda)	438 600	
2012-2013	755 800	187 900
2012-2013 (hors anim péda)	489 400	
2013-2014	729 700	186 000
2013-2014 (hors anim péda)	535 200	

A noter que cette année encore, aucun bilan de la mise en place du DIF n'est présenté.

## **6) Les élections professionnelles**

Un chapitre du bilan social 2014-2015 est consacré aux dernières élections professionnelles.

### **Comité technique ministériel**

Le taux de participation au CTM a été de 41,7% : 413 259 suffrages exprimés pour 990 278 électeurs.

Parmi les 15 sièges à pourvoir, la FSU a obtenu 6 sièges (35,5% des voix), l'UNSA 4 sièges (21,9%), la FNEC-FP-FO 2 sièges (13,6%), le SGEN-CFDT 1 siège (8,9%), la CGT Educ'action 1 siège (8,9%) et la FGAT (CSEN) 1 siège (5,5%).

### **Commission administrative paritaire nationale**

Le taux de participation à la CAPN des enseignants du premier degré a été de 45,4% :

152 606 suffrages exprimés pour 336 503 électeurs.

Parmi les 10 sièges à pourvoir, le SNUipp-FSU a obtenu 6 sièges (44,3% des voix), le SE-UNSA 3 sièges (25,1%) et la FNEC-FP-FO 1 siège (13,4%).